



---

## 58<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

### **Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme**

Genève, le 5 mars 2025

Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Rapporteuse spéciale pour son rapport qui met en lumière les défis spécifiques des défenseuses et défenseurs des droits de l'homme dans les zones isolées, éloignées et rurales. Nous déplorons les nombreuses formes de répression qu'ils subissent, notamment le harcèlement judiciaire, la détention arbitraire ainsi que les risques accrus dans les contextes de conflit.

Le rapport souligne également que les représailles contre les femmes et les filles en milieu rural, y compris les violences basées sur le genre, restent une menace majeure. Il est essentiel de garantir leur engagement sans crainte d'intimidation ou de violences.

Enfin, nous devons redoubler d'efforts pour protéger ceux qui sont ciblés en raison de leur opposition à des projets commerciaux préjudiciables. La diligence raisonnable en matière de droits de l'homme est un outil clé pour prévenir ces atteintes et assurer un environnement sûr pour les défenseurs. La Suisse l'a reconnu dans son Plan d'action national sur la mise en œuvre des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux

entreprises et aux droits de l'homme, en prévoyant notamment un suivi des signalements reçus des défenseurs des droits de l'homme.

Madame la Rapporteuse spéciale, quelles bonnes pratiques recommanderiez-vous aux États pour garantir que la diligence raisonnable protège réellement les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme ?

Je vous remercie.